



A 20h00, M. Christian Clément, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et prie les citoyens d'énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

Conformément à l'article n° 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg (n° 47 du 25 novembre 2016), dans le bulletin d'information communal distribué à tous les ménages, sur le site internet et par affichage au pilier public.

L'assemblée est fréquentée par **83 membres**, dénombrés par *M. Daniel Emonet (Lossy)* et *Mme Jessica Bovigny (Formangueires)* nommés scrutateurs.

Se sont excusés : M. Charles Aeby (Cormagens), M. et Mme Claude et Christiane Brohy (Lossy), M. Hubert Python (Formangueires).

Auditeur libre : 1

**L'ordre du jour se présente comme suit :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 mai 2016
2. Budget 2017
  - 2.1. Fonctionnement  
Rapport et préavis de la commission financière
  - 2.2. Investissements  
Crédit d'étude pour la mise en place d'une zone à 30 km/h sur la route communale des Noyers (partiel)  
Rapport et préavis de la commission financière
  - 2.3. Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
3. Planification financière 2017-2021
4. Divers

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer.

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 mai 2016**

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 mai 2016 n'est pas lu. Il a été publié sur le site internet et mis à disposition au secrétariat communal.

Aucune question n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 mai 2016 est soumis au vote de l'assemblée, **qui l'adopte à l'unanimité.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
83	0	0

## 2. Budget 2017

**M. le Syndic** informe l'assemblée que le budget a été publié dans le bulletin communal et qu'il était également à disposition à l'administration communale.

### 2.1. Fonctionnement

La parole est donnée à M. Frédéric Mauron, conseiller communal responsable des finances, qui informe l'assemblée que le budget de fonctionnement 2017 laisse apparaître **un déficit de CHF 39'437.-**.

Le déficit du budget 2017 est en légère diminution par rapport au budget 2016. L'augmentation des charges liées, principalement pour le dicastère des « Affaires sociales » ainsi que les charges pour des travaux d'entretien des routes communales sont compensées par une augmentation des recettes fiscales.

Fonctionnement	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration	359 650,00	41 500,00	341 750,00	41 000,00	298 517,80	27 616,40
1. Ordre public	69 200,00	16 500,00	76 700,00	16 000,00	61 539,80	16 107,25
2. Enseignement et formation	1 427 192,00	47 400,00	1 420 642,00	55 400,00	1 409 168,40	45 690,10
3. Culte, culture et loisirs	119 300,00	2 000,00	126 300,00	5 600,00	109 958,90	5 600,00
4. Santé	273 800,00	2 000,00	269 500,00	9 000,00	288 378,35	14 608,00
5. Affaires sociales	638 900,00		604 800,00		587 281,35	
6. Transports et communications	357 260,00	12 500,00	300 600,00	12 500,00	272 928,00	12 200,00
7. Protection - Aménagement de l'environnement	360 100,00	337 500,00	377 820,00	290 500,00	332 403,25	303 892,03
8. Economie	3 950,00		5 050,00	170,00	10 466,90	-2 446,35
9. Finances et impôts	254 585,00	3 575 637,00	278 585,00	3 574 897,00	392 515,73	3 777 724,88
Amortissements obligatoires	210 537,00		251 797,00		214 537,00	
Amortissements supplémentaires					254 519,05	
Affectation aux réserves non obligatoires					7 535,75	
Dissolution de réserves						44 519,05
Excédents de charges du cpte de fonctionnement		39 437,00		48 477,00		
Excédents de produits du cpte de fonctionnement					5 761,08	
<b>Totaux</b>	<b>4 074 474,00</b>	<b>4 074 474,00</b>	<b>4 053 544,00</b>	<b>4 053 544,00</b>	<b>4 245 511,36</b>	<b>4 245 511,36</b>

Investissements	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1. Ordre public						
2. Enseignement et formation						
4. Santé						
6. Transports et communications	12 500,00				250 088,90	
7. Protection - Aménagement de l'environnement		100 000,00	200 000,00	100 000,00	52 908,40	-19 738,65
9. Finances et impôts			230 000,00			
Excédents de charges du cpte d'investissements	87 500,00			330 000,00		322 735,95
<b>Totaux</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>430 000,00</b>	<b>430 000,00</b>	<b>302 997,30</b>	<b>302 997,30</b>

**M. Mauron** explique plus en détail, au moyen d'une projection, les différents postes du compte de fonctionnement.

**M. le Syndic** le remercie pour sa présentation et donne la parole au président de la commission financière.

**M. Jacques Ceriani**, président de la commission financière, procède à la lecture de son rapport et propose à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2017, tel que présenté.

**M. le Syndic** le remercie pour la lecture de son rapport et donne la parole à l'assemblée.

Aucune question n'étant formulée, M. le Syndic cède la parole à M. Mauron, responsable des finances, pour la présentation des investissements.

## 2.2 Investissements

M. Mauron présente, au moyen d'une projection, le budget des investissements 2017, qui se solde avec un excédent de charges de CHF 87'500.-.

Il rappelle que l'assemblée de ce soir doit voter uniquement le crédit d'étude pour la mise en place d'une zone à 30 km/h sur la route communale des Noyers (partiel), les autres investissements ayant déjà été votés lors de précédentes assemblées.

**M. le Syndic** donne la parole à M. Denis Grandgirard, pour la présentation du crédit d'étude.

### → Crédit d'étude pour la mise en place d'une zone à 30 km/h sur la route des Noyers

Le Conseil d'Etat a approuvé la construction d'une route de contournement à Belfaux.

En conséquence, cette route de contournement risque d'entraîner un report de trafic sur la route reliant Belfaux au plateau d'Agy, par la route « Formangueires – Cormagens ».

La construction de cette route prévoit un giratoire qui sera réalisé vers le passage à niveau situé près de l'entreprise Ottet. Il faut savoir que près de 15'000 véhicules par jour traversent actuellement le village de Belfaux. Ce giratoire fait courir le risque qu'une partie de ces véhicules empruntent la route « Formangueires – Cormagens » pour se rendre sur le plateau d'Agy.

Dans le but de dissuader les automobilistes d'utiliser ce trajet, le conseil communal souhaite installer une zone 30km/h qui s'étendrait de l'entrée ouest de Formangueires, à la hauteur de la PPE La Ferme, et se terminerait après la maison de la famille Gassman, sur la route des Noyers.

### Coût et financement

Le coût des travaux prévus pour cette étude se monte CHF 12'500.- (HT). Le financement sera assuré par les liquidités courantes de la commune.

**M. le Syndic** remercie M. Grandgirard pour sa présentation et cède la parole à l'assemblée.

**M. Jean-Marie Barras (Lossy)** demande où passera exactement la route de contournement de Belfaux.

**M. Grandgirard** lui répond que la route, depuis le terrain de foot à Belfaux, remontera en direction du passage à niveau de Formangueires et rejoindra le pont actuellement en construction, sur le haut de Belfaux, en direction de Givisiez.

**M. Thierry Grousseau (La Corbaz)** demande ce qu'il advient de la route projetée en parallèle de la route des Noyers, pour rejoindre le plateau de Granges-Paccot. Il rappelle que le tracé avait suscité bon nombre de réactions négatives de la part de la population.

**M. Grandgirard** lui répond que le Conseil communal s'est prononcé négativement sur ce projet, tout simplement parce qu'aucune information précise n'a été communiquée sur le tracé de cette route. Ce projet ne verra certainement pas voir le jour avant très longtemps.

**M. François Bovigny (Formangueires)** est contre l'idée de voter un crédit d'étude pour une éventuelle mise en zone à 30 km/h de la route des Noyers, étant donné qu'on ne sait pas encore quand la nouvelle route de contournement de Belfaux sera opérationnelle et quelles en seront les conséquences pour notre commune. Il pense également que les travaux d'aménagement de la route des Noyers apporteront encore plus de nuisances pour les habitants. Pour mettre en place cette zone 30, il faudra rajouter des obstacles supplémentaires, tels que des gendarmes couchés ou des chicanes, ce qui engendrera encore des coûts conséquents pour la commune. Penser qu'une zone 30 diminuera le nombre de véhicules est complètement utopique. Une solution du type « bordiers autorisés » serait certainement plus efficace et n'engendrerait pas d'énormes frais.

**M. Jean-Pierre Lambert (Formangueires)** rejoint les remarques formulées par M. Bovigny. Il souhaiterait savoir si la zone 30, qui vient d'être aménagée à la Route du Château à Cormagens, porte ses fruits. Il pense aussi que la solution « bordiers autorisés » serait bien plus efficace pour diminuer le trafic.

**M. le Syndic** répond que cette alternative n'a aucune chance d'aboutir auprès du canton.

**M. François Bovigny (Formangueires)** tient aussi à préciser qu'à l'époque où il siégeait au Conseil communal, le canton avait déjà été approché pour mettre la traversée de Formangueires à 30 km/h et qu'il avait clairement été dit que cette solution était illusoire.

**M. le Syndic** dit qu'aujourd'hui, avec les moyens à disposition et l'augmentation de la population, les choses seraient déjà perçues d'une autre manière par le canton. Pour le Conseil communal, il était important de traiter une fois ce sujet et de le soumettre à l'assemblée communale. Après quoi, il appartient à chacun de décider du bien-fondé ou non de cette proposition.

**M. Gregor Dudle (Formangueires)** dit que le trafic a considérablement augmenté sur ce tronçon depuis 17 ans et que personne ne peut dire le contraire. La raison principale est, selon lui, la route de Granges-Paccot qui a été mise entièrement à 30 km/h. La nouvelle route de contournement de Belfaux apportera davantage de trafic. C'est une chose de penser à l'aspect sécuritaire mais il faut aussi tenir compte des finances. Le trafic actuel endommage déjà bien plus rapidement notre réseau routier, d'où chaque année des frais de plus en plus importants. Au vu de ces éléments, il demande à l'assemblée d'approuver ce crédit d'étude pour que tout le monde puisse se positionner sur la base d'un projet concret, chiffré.

**M. Benoît Cuennet (Formangueires)** souhaite, si ce crédit d'étude est approuvé par l'assemblée, que dans son projet, le Conseil communal veille à ce que les chicanes et gendarmes couchés soient réalisés selon les normes en vigueur, notamment pour permettre le passage des ambulances.

**M. Grandgirard** lui répond que toutes les mesures mises en places sur le territoire, notamment les gendarmes couchés et les chicanes, répondent à la législation en vigueur, puisqu'ils ont été approuvés par le Service des ponts et chaussées.

**M. Jean-Pierre Lambert (Formangueires)** est totalement pour la mise en place d'une zone 30 le long de la route des Noyers. Selon lui, c'est un premier pas essentiel pour essayer de limiter le trafic.

**M. Jean-Bernard Bapst (Cormagens)** demande si on a constaté une diminution de trafic depuis le réaménagement de la Route du Château à Cormagens.

**M. Grandgirard** lui répond qu'il n'a pas encore de chiffres à soumettre. Il prend note de cette remarque et communiquera les informations lors d'une prochaine assemblée.

**M. Frédéric Mauron (Formangueires)** tient aussi à rappeler que la zone à 30 km/h à Granges-Paccot a été mise en place suite au décès d'un enfant, écrasé par un camion, et ça il ne faut pas l'oublier. Aujourd'hui, on constate que le trafic a bel et bien été reporté sur notre commune. Des enfants circulent tous les jours sur ce tronçon, des nouveaux quartiers se construisent. Ce qui s'est passé à Granges-Paccot doit rester dans les esprits et c'est à nous de faire en sorte qu'une telle tragédie ne se produise pas ici.

**M. Jean-Marie Barras (Lossy)** pense qu'il serait judicieux aussi de mettre une zone 30 devant l'école, qui est aussi un tronçon dangereux.

**M. le Syndic** lui répond qu'il s'agit d'un projet futur. Dans l'immédiat, il semblait plus opportun, au vu du projet de la route de contournement de Belfaux, de mettre en place une zone 30 à Formangueires.

**Mme Valérie Hanselmann (La Corbaz)** dit que le projet de construction d'un CO Sarine sur le territoire de Belfaux amènera encore plus de trafic. Selon elle, il vaut mieux y penser maintenant plutôt que de se retrouver devant le fait accompli.

Aucune autre question n'étant formulée, M. le Syndic cède la parole au Président de la commission financière.

**M. Jacques Ceriani**, Président de la commission financière, procède à la lecture de son rapport et invite l'assemblée à approuver ce crédit d'étude.

**M. le Syndic** le remercie pour la lecture de son rapport et propose à l'assemblée de passer, aux différents votes.

### 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements

Le budget de fonctionnement 2017 est soumis au vote de l'assemblée **qui l'approuve à l'unanimité.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
83	0	0

Le crédit d'étude d'un montant de CHF 12'500.- (HT) pour la mise en place d'une zone à 30 km/h sur la route communale des Noyers (partiel) est soumis au vote de l'assemblée, **qui l'approuve.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
71	8	4

## 3. Planification financière 2017-2021

« L'article 86d LCo prévoit également que le conseil communal doit adopter, sur le préavis de la commission financière, un plan financier sur cinq ans et le transmettre, ainsi que ses mises à jour, à la commission financière, à l'assemblée communale ou au conseil général. Ces deux derniers organes ne peuvent modifier le contenu du plan financier de l'exécutif, raison pour laquelle le texte légal précise qu'ils en prennent acte. »

« Dans les faits, le conseil communal, devra requérir le préavis de la commission financière avant d'adopter le plan financier ou ses mises à jour. Dans son préavis, la commission financière a tout loisir de faire part de son appréciation sur les choix opérés et sur la méthode retenue. Le préavis exprime le résultat de ce processus de discussion et d'appréciation. Il appartiendra ensuite au conseil communal d'en tenir compte dans la mesure qu'il jugera utile.

Une fois adopté, le plan financier doit être transmis à l'assemblée communale ainsi qu'à la commission financière. Cette dernière devra faire alors rapport au législatif (art. 97 al.1abis LCo) puisque ce dernier doit prendre acte du plan financier et de ses mises à jour selon l'article 10 al. 1 let. RLCO. »

**M. Mauron** présente à l'assemblée, au moyen d'une projection, l'évolution de la marge nette d'autofinancement, qui permet de visualiser la capacité financière de la commune à envisager d'autres investissements dans le futur. Il précise encore que les éléments retenus sont les chiffres connus à ce jour (base comptes 2015). Ceux-ci peuvent varier d'une année à l'autre.

**M. le Syndic** le remercie pour sa présentation et cède la parole à l'assemblée.

Aucune question n'étant formulée, M. le Syndic passe au point suivant du tractanda.

## 4. Divers

### ◆ Fusion de notre cercle scolaire

Suite à la mise en application de la nouvelle loi scolaire, la commune se voit dans l'obligation de fusionner avec un autre cercle scolaire, au 1<sup>er</sup> août 2018 au plus tard, puisque nous ne disposons pas des effectifs nécessaires pour le maintien de 8 classes harmos, ce qui représente environ 160 élèves par établissement. D'autre part, les transports scolaires ne seront plus subventionnés par le canton, mais entièrement à la charge des communes. Les exécutifs de Belfaux et Granges-Paccot ont déjà été approchés pour discuter d'une éventuelle fusion. Le Conseil communal devra étudier les points positifs et négatifs de part et d'autre, afin de prendre la meilleure décision. A savoir que ce choix est de la compétence du Conseil communal et qu'il ne sera pas soumis à l'approbation de l'assemblée communale. Ce dont il faut bien être conscient, c'est que dans le futur, il est probable que des enfants de notre commune se rendront à l'école à Belfaux ou Granges-Paccot. Il s'agit malheureusement d'une conséquence directe de cette nouvelle loi.

**M. Jean-Claude Barras (Lossy)** demande ce qu'il en est des fusions de communes. Si on part dans un premier temps dans une fusion des cercles scolaires, la fusion entre les communes concernées suivra très probablement.

**M. le Syndic** confirme que l'étape suivante, à moyen terme, sera la fusion de communes. C'est une remarque pertinente, mais le Conseil communal ne sait pas encore de quoi demain sera fait ; mais il est vrai que les deux choses sont immanquablement liées.

**Mme Mireille Bovigny (Formangueires)** demande si avec les projets d'immeubles ou de nouvelles constructions, il est possible d'envisager de rester indépendant au niveau du cercle scolaire d'ici à 2018.

**M. le Syndic** lui répond que les projections démontrent clairement que non. La fusion avec un autre cercle scolaire est inévitable.

**M. Jean-Bernard Bapst (Cormagens)** demande si la commune de Belfaux serait disposée à déplacer des enfants vers notre cercle scolaire.

**M. le Syndic** lui répond que notre commune a proposé de mettre en place une école de quartier, afin de maintenir 8 classes dans notre cercle scolaire. Cette proposition a été balayée par Belfaux qui ne veut en aucun cas déplacer des enfants à Lossy. Etant donné que notre commune est demandeuse, Belfaux impose quelque peu son dictat.

**M. Jean-Bernard Bapst (Cormagens)** dit qu'il est possible alors, dans les années à venir, que notre école soit vide.

**M. le Syndic** lui répond que cette solution est possible, seulement, dans l'immédiat, il ne peut clairement pas s'avancer sur ce genre de chose. Les discussions sont loin d'être terminées.

**M. Claude Zingg (Lossy)** se réjouit de voir cette évolution. Il pense que la fusion des cercles scolaires, puis celle des communes, ne peuvent être que bénéfiques sur le long terme, sur de nombreux points.

**M. Jean-Marie Barras (Lossy)** demande combien de classes sont actuellement vides.

**M. le Syndic** lui répond trois classes. Il explique aussi qu'avec la construction de la nouvelle école à Belfaux, notre commune n'a malheureusement plus beaucoup de marge de manœuvre pour négocier. L'école de quartier aura été la solution idéale pour nos enfants, mais cette solution n'est vraiment plus envisageable.

**Mme Valérie Hanselmann (La Corbaz)** espère que la commune va oeuvrer au mieux et dans l'intérêt des enfants.

**M. le Syndic** lui répond que le Conseil communal sera très attentif au bien-être des enfants. Il collabore étroitement avec le corps enseignant qui est plus à même de traiter tout ce qui touche à la pédagogie. En temps opportun, la commune informera l'assemblée de l'évolution de ce dossier.

#### ◆ Réseau d'eau potable

**M. Rhême** explique que la quasi-totalité de la commune de La Sonnaz est approvisionnée en eau potable par le Consortium des eaux de la Ville de Fribourg. Une partie du haut de Lossy (Impasse de la Forêt et Impasse du Bois) est alimentée par le réservoir qui se trouve dans la Forêt, un peu plus loin que le Sarrazin. Actuellement, il y a très peu de tirage sur ce réservoir et il est difficile d'assurer la qualité de l'eau en raison du peu de débit d'eau. Il se trouve que la commune de Belfaux rencontre, pour sa part, des problèmes d'alimentation. Aussi, il a été décidé de procéder à un bouclage des deux réseaux, dont les travaux consistent à modifier le l'intérieur du réservoir. Ainsi l'eau pourra transiter d'un côté comme de l'autre. Les coûts, qui se montent à CHF 53'000.-, seront répartis entre notre commune et celles de Belfaux et de Misery-Courtion. Les riverains concernés par ces travaux devront s'assurer que leur propriété est bien équipée d'un réducteur de pression. Ils en seront informés par courrier prochainement.

#### ◆ Sentier de liaison entre Formangueires et Belfaux

**M. Jacques Zuccone (Formangueires)** dit être satisfait de la réalisation du sentier entre Formangueires et Belfaux et demande si la commune envisage de continuer ce chemin jusqu'au début du trottoir de Formangueires.

**M. le Syndic** lui répond que le Conseil communal attendait la votation du crédit d'étude pour la route des Noyers, afin d'inclure ces travaux dans le projet.

◆ **Sentier de liaison entre Lossy et Belfaux**

**Mme Sophie Barras (Lossy)** pense qu'il serait nécessaire de réaliser aussi un chemin entre Lossy et Belfaux, l'endroit étant relativement dangereux.

**M. le Syndic** lui répond qu'une discussion a déjà eu lieu au sein du Conseil communal et que les propriétaires des terrains seront abordés prochainement pour voir déjà, dans un premier temps, si des négociations sont possibles. Il informe également que la commune a formulé une demande auprès du groupe « mobilité Sarine-Nord », pour la mise en place d'une ligne de desserte entre Belfaux, Lossy et La Corbaz, d'ici à 2018, si possible. Le Conseil communal ne manquera pas d'informer l'assemblée communale de l'avancement de ces projets.

◆ **Démission au sein du Conseil communal**

**M. le Syndic** informe que pour des raisons professionnelles, M. Albert Leimgruber, conseiller communal en charge des écoles, se voit dans l'obligation de mettre un terme à son activité au sein du Conseil communal, pour le 31 décembre 2016. Le corps électoral sera convoqué prochainement par tout-ménage. Les personnes intéressées par cette fonction peuvent sans autre prendre contact avec le secrétariat communal ou le Syndic lui-même.

Aucune autre question n'étant formulée, M. le Syndic clôt cette assemblée à 21h00. Il remercie les citoyens et citoyennes pour le bon déroulement de cette assemblée.

M. le Syndic souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et il invite l'assemblée à prendre part au verre de l'amitié offert par la commune.

Le Syndic :

Christian Clément

La Secrétaire :

Monique Zurkinden